

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Gestion des actifs	<b>No SD</b> SD-2024-6736
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'octroyer un contrat clé en main pour les travaux de remplacement d'éclairage extérieur aux deux terrains de baseball du Centre de la nature ainsi qu'aux piscines des parcs des Chênes, des Saules, Émile et Raymond-Millar	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 02-Saint-Vincent-de-Paul 05-Marigot 10-Auteuil 17-Laval-les-Îles 21-Sainte-Rose		
<b>Actions : OCTROI</b>  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui  <u><b>Contrat</b></u> <b>No contrat :</b> ECLA-DSP-2023 (UMQ) <b>Montant :</b> 348 246,35 \$ <b>Mode de sollicitation :</b> Achat regroupé <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux <b>Résultat :</b> Énergère inc.  <u><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b></u> Service des immeubles, parcs et espaces publics  <u><b>Projet(s)</b></u> 17674  <u><b>Localisation(s)</b></u> Centre de la nature - 901, avenue du Parc Parc / Piscine des Chênes - 355, rue les Érables Parc / Piscine des Saules - 100, rue Saint-Saëns Ouest Parc / Piscine Émile - 110, boulevard Cartier Ouest Parc / Piscine Raymond-Millar - 222, boulevard du Roi-du-Nord  <u><b>Financement</b></u> <u><b>No Règlement</b></u> L-12813-F  <u><b>Titre</b></u> Décrétant un emprunt maximal de 21 000 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de réfection, de mise aux normes et de réaménagement pour les bâtiments, les stationnements, le mobilier d'éclairage et les équipements aquatiques, des travaux d'accessibilité universelle, d'économie d'énergie et de développement durable ainsi qu'à l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et de mobilier de bureau  <b>Autre source :</b> 54-10531		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Gestion des actifs	<b>No SD</b> SD-2024-6736						
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="73 271 212 303"><u>Date</u></td> <td data-bbox="261 271 418 303"><u>No résolution</u></td> <td data-bbox="542 271 610 303"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td data-bbox="73 303 212 336">2023-03-22</td> <td data-bbox="261 303 418 336">CE-20230322-823</td> <td data-bbox="542 303 1425 336">AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u></p> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé d'un service clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs de rue et/ou d'éclairage pour les terrains sportifs, en luminaires à technologie DEL pour l'année 2023;</p> <p>ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de services clé en main;</li> <li>- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;</li> <li>- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;</li> </ul> <p>ATTENDU QUE la Ville de Laval désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des services clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs et/ou pour terrains sportifs en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour ses activités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, IL EST</p> <p>RÉSOLU EN L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procéder, pour et au nom de la Ville de Laval et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de services clés en main visant la conversion de luminaires décoratifs et/ou pour des terrains sportifs en luminaires à technologie DEL dans les quantités nécessaires pour les activités de la Ville de Laval;</p> <p>de permettre à l'UMQ de préparer les documents d'appel d'offres et de s'engager à fournir à l'UMQ les informations dont elle aura besoin en remplissant les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;</p> <p>de confier à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et d'accepter que le produit à commander et à livrer sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits selon le processus défini au document d'appel d'offres;</p> <p>advenant l'adjudication d'un contrat par l'UMQ, la Ville de Laval s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;</p> <p>de reconnaître que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ledit taux sera fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;</p> <p>de transmettre une copie conforme à l'Union des municipalités du Québec.</p> <p>(SD-2023-1254)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-03-22	CE-20230322-823	AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-03-22	CE-20230322-823	AUTORISATION - MANDAT - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Gestion des actifs	<b>No SD</b> SD-2024-6736
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>La Ville bénéficie d'un achat groupé lancé par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) en 2023 pour l'acquisition et installation de luminaires décoratifs de rue et éclairage de terrains sportifs à la technologie DEL avec services connexes. Une étude de faisabilité a été autorisée à l'adjudicataire par la Ville en 2023 via la résolution CE-20230322-82. Suite aux conclusions de cette étude, la Ville désire procéder aux travaux clé en main de remplacement de l'éclairage extérieur dans un certain nombre de terrains sportifs et de piscines extérieures par de l'éclairage de type DEL, soit ceux des terrains de baseball 1 et 2 du centre de la Nature ainsi que ceux des piscines Émile, Raymond-Millar, des Chênes et des Saules.</p> <p>Ce contrat comprend l'acquisition des nouveaux systèmes d'éclairage, les travaux de remplacement des éclairages existants, les essais et la mise en service, la formation, la gestion du projet de même que la préparation de la demande de subvention au programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec.</p> <p>Ces travaux de maintien d'actifs permettront une meilleure qualité d'éclairage pour les utilisateurs tout en réduisant les coûts d'entretien et d'énergie.</p> <p>Montant contractuel : 280 641,68 (89 unités)</p> <p>Montant prévisionnel : 22 247,08 \$ (Installation électrique CDN)</p> <p>Sous-total : 302 888,76 \$</p> <p>Moins Subvention admissible : 26 528,16 (demande à transmettre par la Ville suite aux travaux)</p> <p>Coût total prévu : 276 360,60 \$ (avant taxes)</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 317 996 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme 54-10531 « Aménagement et maintien d'actifs - Parcs et espaces publics » pour lequel un montant de 16 755 000 \$ est prévu en 2025 au PTI.</p> <p>Financement : règlement d'emprunt L-12813-F</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil d'octroyer un contrat clé en main à Énergère inc. au montant ci-dessous mentionnés pour les travaux de remplacement d'éclairage extérieur aux deux terrains de baseball du Centre de la nature ainsi qu'aux piscines des parcs des Chênes, des Saules, Émile et Raymond-Millar, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres :</p> <p>Énergère inc. : 302 888,76 \$ (avant taxes) 348 246,35 \$ (taxes incluses)</p> <p>(DA : 1830731)</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12813-F un montant de 349 800 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.</p> <p>(DA : 1830731)</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Gestion des actifs	<b>No SD</b> SD-2024-6736
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1830731 Coût estimé affectant l'année en cours : <b>317 995,34 \$</b> CM requis : Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Seulement la première recommandation est requise au CM.		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
DUBOIS, Monsieur REMI (55379) _____ Trésorier	2025-01-15 _____ AN - MS - JR	